

SEANCE DU 28 MARS 2018

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, BAREIL Bruno, JESUPRET Suzanne, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc,
Absents: FOURQUET Dominique, DEVEYER Nicole
Absents représentés : MM SELARIES Pierre, BAREIL Marc
Secrétaire de séance : SELARIES Pierre
Date de la convocation : 20 mars 2018
Début de séance : 20h50

➤ VOTE RECTIFICATIF DU COMPTE ADMINISTRATIF M14

Budget principal

Dépenses de fonctionnement :	221 745.26 €
Recettes de fonctionnement :	299 075.86 €
Dépense d'investissement :	41 624.04 €
Recettes d'investissement :	67 015.25 €

Vote : Pour ; 6 Abstention. 1

➤ AFFECTATION DES RESULTATS

Budget principal

Excédent de fonctionnement capitalisé :	7 839.24 €
Excédent de fonctionnement reporté :	207 581.58 €

L'affectation du résultat tient compte :

- de l'intégration du budget ASA clôturé

Déficit investissement : - 1 094.28 €
Excédent fonctionnement : 1 401.44 €

- de l'intégration suite à la clôture régie transport du SGEPI

Fonctionnement : 7172.12 €.

- de l'intégration d'une erreur antérieure

Report d'investissement : - 8 788.47 €
Report de fonctionnement : - 8 788.47 €

➤ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le compte de gestion du Receveur Municipal est identique au compte administratif et adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *Approuve le compte*

Voté à l'unanimité

➤ **AFFECTATION CUMULE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS M14 ET M49 – EXERCICE 2017 ET CLOTURE DU BUDGET M49**

Madame le Maire rappelle le transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCPLM au 1^{er} janvier 2018 et la nécessité d'intégrer les résultats du budget annexe M49 au budget principal M14.

Le Conseil municipal examine les comptes administratifs M14 et M49.

→ statut sur l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés de l'exercice 2017 :

Constate que les comptes administratifs font apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 217 302.79 € se décomposant comme suit :

○ Excédent de fonctionnement 2017 du Budget principal M14	215 420.24 €
○ Excédent de fonctionnement 2017 du Budget eau/ass M49	1 881.97 €
REPORT	217 302.79 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit la somme de 217 302.79 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du budget primitif 2018)

→ statut sur le report des résultats d'investissement cumulés de l'exercice 2017 :

de reporter la somme de 42 193.47 € à l'article 001 (déficit d'investissement) du budget primitif 2018 correspondant aux résultats cumulés 2017 des budgets principal M14 et M49 Eau/ass :

○ Déficit d'investissement 2017 du Budget principal M14	7 839.24 €
○ Excédent d'investissement 2017 du Budget eau/ass M49	50 032.71 €
REPORT	42 193.47 €

Le conseil municipal, après en avoir examiné :

- *décide de clôturer le budget M49 eau assainissement en raison du transfert de la compétence eau assainissement à la CCPLM.*

Voté à l'unanimité

➤ **REPLACEMENT GERANCE POSTALE**

Madame le maire expose les modalités de recrutement de la remplaçante de la gérante postale. Des entretiens ont été menés en collaboration avec La Poste et le maire accompagné de monsieur Jean-Marc FONTES. A l'issue des entretiens et après avis de la Poste, le conseil municipal, sans Monsieur Abdelkader DERKAOUI, a retenu la candidature de madame DERKAOUI Karine.

• **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame le maire propose de créer :

- un poste de contractuel d'adjoint technique à 20 heures mensuel en vue changement de temps de travail de Madame DERKAOUI Karine.

Madame le maire propose de supprimer :

- un poste de contractuel à 15 heures mensuel d'adjoint technique Madame DERKAOUI Karine.

Voté à l'unanimité

- **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 20 heures mensuel suite un recrudescence d'activité et la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 15 heures mensuel.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er avril 2018.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire rappelle à l'assemblée, le tableau des emplois, adopté à compter du 1er janvier 2018:

Fonction	Temps de travail	Effectif
<u>Services Techniques</u>		
Adjoint technique 2e classe	3.46/35e	1
Adjoint technique	35/35e	1
<u>Services Administratifs</u>		
Adjoint Administratif principal 2ème classe	18/35e	1
Gérant d'Agence Postale Communale	20.30/35e	1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des emplois, à compter du 1er avril 2018, comme suit :

Fonction	Temps de travail	Effectif
<u>Services Techniques</u>		
Adjoint technique 2e classe	5/35e	1
Adjoint technique	35/35e	1
<u>Services Administratifs</u>		
Adjoint Administratif principal 2ème classe	20/35e	1
Gérant d'Agence Postale Communale	20.30/35e	1

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREMEPTION – PERIMETRE**

Le maire propose de faire valoir le droit de préemption sur les terrains et bâtiments situés sur le périmètre des zones AA, AB et AC.

La décision de faire valoir le droit de préemption de la commune permet d'acquérir prioritairement un bien, mais ne la contraint pas à l'acheter.

Voté à l'unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Plusieurs sujets ont été abordés.

Fin de séance : 23h30

Villespy, le 28 mars 2018

Le Maire

